

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE QUINZE SEPTEMBRE A NEUF HEURES TRENTE MINUTES

À la requête de :

ESTEREL COTE D AZUR AGGLOMERATION, ayant son siège social au 624 Chemin Aurélien à SAINT-RAPHAEL (83700), représentée par Monsieur Yann LE PALUD, chargé de mission.

Monsieur Yann LE PALUD m'expose :

" Des travaux d'aménagement de la Promenade des bains vont prochainement débiter ; cette dernière s'étendra de Santa Lucia à Port-Fréjus.

5 enquêtes publiques sont ouvertes et les avis s'y afférant sont affichés dans les villes de Fréjus et de Saint-Raphaël ; 14 affiches sont affichées sur la commune de SAINT-RAPHAEL, dont 1 au siège de ma requérante et 6 sont affichées sur la commune de FREJUS. Les affiches sont au format A2 sur un fond de couleur jaune.

*Une de ces enquêtes publiques porte sur l'objet suivant : " **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien**"*

Je vous requiers afin de constater que l'avis portant sur l'objet cité ci-dessus est affiché sur les sites de Fréjus et de Saint-Raphaël. "

Déférant à cette réquisition

Je, Camille DEKESEL, Clerc habilitée aux constats au sein de la SAS AZUR JURIS à la résidence de Saint Raphaël (Var), y demeurant Résidence Le Trianon, 133 Boulevard Georges Clémenceau, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE ce jour à SAINT-RAPHAEL (83700) et à FREJUS (83600) , où là étant, en présence de Monsieur Yann LE PALUD , j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les affiches d'avis d'enquête publique relatives à l'objet suivant " **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien**" sont affichées sur 20 sites dont 14 sont situés sur la commune de SAINT-RAPHAEL et 6 sur la commune de FREJUS.

1 affiche relative à l'enquête publique susmentionnée est affichée sur chacun des 20 sites suivants :

- Bureau municipal d'Agay, Boulevard de la Plage à (83530) SAINT-RAPHAEL
- Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont
- Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Jardin Beurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT
- La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.
- Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Mairie de Saint-Raphaël, Place Sadi Carnot à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700)
- 174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français
- Pont d'Arcole à SAINT-RAPHAEL (83700)
- le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération
- La poste, Place de la République à FREJUS (83600)
- Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600)
- Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)
- Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf
- Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600)
- Estérel Côte d'Azur Agglomération à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien, siège de ma requérante
- Mairie Annexe de Valescure, Centre commercial Golf Estérel - 16 Boulevard Darby (83700) SAINT-RAPHAEL



Frejus
VILLE DE FREJUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyser, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
- De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël situé au 26 place Sadi Carnot
- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès du Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (fond-point A, Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - Lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83508 FREJUS Cedex.

GOUVERNET ALBERTINI Commissaire de Justice
REPUBLIQUE FRANÇAISE
ST-RAPHAEL 83500





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
- De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30

Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot

- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdsb@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien Iron-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/>, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'échec du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et M. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête).
- De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Saül Carnot
 - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - lbreus@esterelecoteazur-aggl.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION



Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 21 août 2023, il a été procédé l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'émission du permis d'aménager sur le périmètre définissant le projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 31 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branaefec, président, et MM. Denis Spatony et Philippe de Bayerns, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de Monsieur le Maire en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera établie à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Fernand à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale), et consulter ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus situés au 45 place Fernand (siège de l'enquête), de 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30.
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël situés au 25 place Sadi Carnot de 9h à 12h et de 12h30 à 17h du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 12h30 à 15h00 le vendredi sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30 sauf jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - 26 Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Fernand - CS 7028 - 83008 FRÉJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations ».

Une table mail à 200 mètres en place pour recueillir les observations et suggestions du public - enquête plurithématique.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 16 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 23 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 12h30 à 15h30

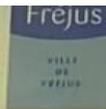
À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Etat Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Etat Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rend-point A) - 83500 Saint-Raphaël Cedex - 0493710100 - services@coazur.fr - www.coazur.fr

Le conseil communautaire d'Etat Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour le présent à l'issue de l'enquête, en l'absence de l'autorité générale de l'Etat Côte d'Azur Agglomération, aux fins de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour le présent, à l'issue de l'enquête et conformément à la décision de l'autorité communautaire, sur le présent aménagement.





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.





Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - Lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

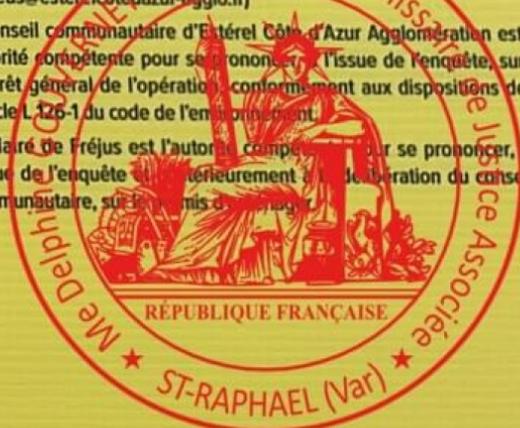
le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, antérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700).





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du port
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

**PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU
LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT
SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL**

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 21 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréquenté du projet de Promenade des Bains au niveau du port d'Arcole, pour une durée de 23 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalmy et Philippe de Boyère, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/08/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MDAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (sauf de l'enquête),
- De 9h à 17h, sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
- de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (sauf de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr>, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, Chemin Aurélien (point-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - Lbreus@esterecoteladazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

Estérel

A red circular stamp of the Mairie de Saint-Raphaël, identical to the one in the first image, overlaid on the bottom right corner of the notice.

Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700).





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
- De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
- de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

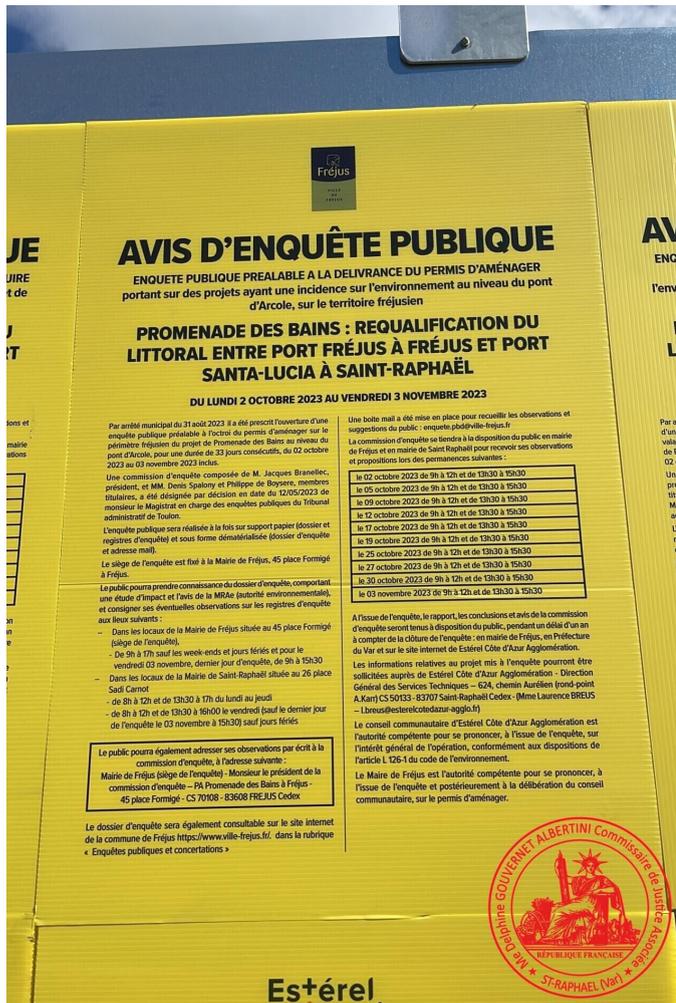


AV

ENQUE
portan

P
LI

Par an
d'une
porta
dans
33 j
Une
pré
titu
m
ar
L



Le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du port d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 21 août 2023, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'acte de permis d'aménager sur le projet de Promenade des Bains au niveau du port d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 02 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Sapery et Philippe de Boysson, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 22/09/2023 au sein du Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (bureau et registre d'enquête) et sous forme dématérialisée (plateau d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Fougère à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la Mairie (autorité environnementale), et déposer ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Fougère (siège de l'enquête),
- Du 09 à 17h tous les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 09 à 12h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Paul Cavaud
 - de 09 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (jour de clôture pour de l'enquête le 02 novembre à 12h30) tous jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Attention le président de la commission d'enquête - PR, Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Fougère - CS 70108 - 83600 FRÉJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus www.fréjus.fr, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail à été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.publique@fréjus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public au mairie de Fréjus et au mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

du 02 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 06 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 09 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 12 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 17 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 18 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 20 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 27 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 30 octobre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00
du 02 novembre 2023 de 09 à 12h et de 13h30 à 16h00

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête - au mairie de Fréjus, au Préfet de la Vra et sur le site internet de l'Etat (Site d'Accès Régional).

Les informations relatives au projet mis à l'enquête peuvent être consultées auprès de l'Etat (Site d'Accès Régional) - Direction Générale des Services Techniques - 674, chemin Auxelles Grand-père à Saint-CES 83100 - 83100 Saint-Raphaël Cedex - (Site Internet : www.laurentie.com)

Le conseil communautaire d'Etat (Site d'Accès Régional) est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'autorité générale de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 105-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et préalablement à la délivrance du permis d'aménager, sur le permis d'aménager.



La poste, Place de la République à FREJUS (83600)




VILLE DE FREJUS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spatony et Philippe de Boyse, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRaE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
- De 9h à 17h sauf week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot,
- de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, Chemin Aurélien (point point A) Karri CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex. (Mme Laurence BREUS - laurence@esterelecoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »



Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FRÉJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600).





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMÉNAGER portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Braneflec, président, et MM. Denis Spatory et Philippe de Boyssan, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de nommer le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (folios et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (folios d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la NRE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Saül Carnot
 - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - FA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FRÉJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint-Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (trond-point A.Xart) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - lbreus@esterelecoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et conformément à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.







AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus - 45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/>, dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - Lbreus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DU PERMIS D'AMENAGER
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement au niveau du pont
d'Arcole, sur le territoire fréjusien

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 31 août 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis d'aménager sur le périmètre fréjusien du projet de Promenade des Bains au niveau du pont d'Arcole, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 12/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Fréjus, 45 place Formigé à Fréjus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé (siège de l'enquête),
 - De 9h à 17h sauf les week-ends et jours fériés et pour le vendredi 03 novembre, dernier jour d'enquête, de 9h à 15h30
- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Fréjus (siège de l'enquête) - Monsieur le président de la commission d'enquête - PA Promenade des Bains à Fréjus -
45 place Formigé - CS 70108 - 83608 FREJUS Cedex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Fréjus <https://www.ville-frejus.fr/> dans la rubrique « Enquêtes publiques et concertations »

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pbd@ville-frejus.fr

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Fréjus et en mairie de Saint Raphaël pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Fréjus, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Général des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence BREUS - l.breus@esterel.cotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 125-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Fréjus est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête et pour transmettre à la délibération du conseil communautaire, sur le permis d'aménager.



De tout ce que dessus, 41 photographies seront annexées au présent acte pour en faire partie intégrante.

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

La clerc habilitée aux constats
Camille DEKESEL



La Commissaire de Justice soussignée
Maître Delphine ALBERTINI

